

Dates à retenir

► Vendredi 17 juin

Dépôt des candidatures jusqu'à 12h à la mairie de VERSON (*Autorisation parentale + bulletin de candidature + profession de foi*)



► du 17 au 24 juin

Campagne électorale



► le 27 juin

Elections à la mairie



► 2 juillet

Premier conseil municipal



www.ville-verson.fr



Conseil Municipal des Jeunes

2022/2024

► Dépose ta candidature avant le 17 juin 2022

► Vote le 27 juin 2022 à la mairie



ÉDITO

A Verson, les jeunes peuvent désormais être élus au sein du **Conseil Municipal des Jeunes**.

Il vous permet de participer activement à la vie de notre commune. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté où les jeunes vous serez consultés pour partager vos idées, vos envies, vos projets.

Dans les prochaines semaines, tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 seront appelés à élire leurs représentants au nouveau **CMJ**.

Il s'agit d'une mission passionnante pour faire entendre vos voix et développer vos projets.

Faire partie du **CMJ**, c'est le moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale.

Dans ce document, vous trouvez toutes les informations nécessaires pour comprendre le déroulement de cette élection et comment déposer votre candidature.



Nathalie Donatin
Maire



Emmanuel Gué
Adjoint en charge
de la politique
éducative et de la démocratie
participative

► Qui peut-être candidat ?

Tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés et habitant à Verson. Tu dois être motivé pour t'impliquer dans la vie de ta commune et accepter de participer dans la mesure de tes possibilités aux manifestations et actions organisées.

Tu acceptes de t'engager pour une durée de 2 ans jusqu'aux prochaines élections du **CMJ** et tu t'engages à participer aux réunions du **CMJ** qui auront lieu environ 1 fois par mois (de 17h15 à 19 h, le mercredi ou le jeudi).

► Comment faire ?

Il faut remplir le bulletin de candidature, la profession de foi et l'autorisation parentale. Ces documents doivent être déposés en mairie **avant le 17 juin 2022 à 12 h.**

► Pour qui faut-il voter ?

Là, c'est toi seul qui peux choisir. Il y aura plusieurs candidats dans ton école. Ton bulletin de vote devra comporter six noms et prénoms (3 filles et 3 garçons).

Tu voteras **pour ceux de ton niveau de classe** que tu estimes les meilleurs pour te représenter au **CMJ**.

► Quand faudra-t-il voter ?

Le 27 juin 2022.

► Qui va voter ?

Tous les élèves de CE2, CM1 et CM2.

► Y-aura-t'il une campagne électorale ?

Oui, du 17 au 24 juin 2022, tu pourras la préparer avant.

► Tu es candidat, comment peux-tu présenter ton programme ?

Tu pourras présenter ton programme sur une feuille de format A3 qui sera affichée dans un lieu dédié aux élections dans ton école. C'est ta profession de foi.

Un programme, c'est l'ensemble des idées que tu as et que tu proposes de mettre en pratique dans ta ville.

► Comment faire pour être élu ?

Pour être élu, il faut convaincre tes camarades de voter pour toi et recueillir le plus de voix dans ton niveau de classe.

► Comment le CMJ est-il constitué ?

Il sera constitué de 18 élus : 6 CE2, 6 CM1 et 6 CM2, soit 3 filles et 3 garçons par niveau de classe, élus pour 2 années scolaires.

